



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. limitée  
15 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Conférence des Parties

#### Treizième session

Ordos (Chine), 6-16 septembre 2017

Point 6 a) de l'ordre du jour

#### Programme et budget

Programme et budget de l'exercice biennal 2018-2019

## Plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention

### Projet de décision présenté par le Président

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les décisions 3/COP.8 et XX/COP.13 (sur le cadre stratégique futur de la Convention),

*Ayant examiné* les documents ICCD/COP(13)/8-ICCD/CRIC(16)/2 et ICCD/CRIC(16)/3,

*Soulignant* l'importance d'un fonctionnement efficace et coordonné des institutions et organes subsidiaires de la Convention à l'appui des Parties qui mettent en œuvre le plan-cadre stratégique 2018-2030 de la Convention (pour adoption).

1. *Approuve* l'orientation stratégique du secrétariat, du Mécanisme mondial, du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, présentée dans le cadre de résultats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (ci-après « la Convention ») pour 2018-2021 annexé à la présente décision ;

2. *Prie* le Comité de la science et de la technologie, le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le Mécanisme mondial et le secrétariat d'utiliser le cadre de résultats de la Convention pour 2018-2021 annexé à la présente décision, en organisant leurs travaux d'une manière qui soit compatible avec les dispositions de la Convention et avec les décisions prises à la treizième session de la Conférence des Parties, et qui soit conforme aux orientations décrites dans le cadre stratégique 2018-2030 de la Convention ;

3. *Prie également* le secrétariat et le Mécanisme mondial d'élaborer un plan de travail pluriannuel relatif à la Convention (2020-2023), en utilisant la méthode de gestion axée sur les résultats, pour examen à la quatorzième session de la Conférence des Parties.



## Annexe

## Cadre de résultats relatif à la Convention pour 2018-2021

<i>Objectifs stratégiques de la Convention</i>	<i>Principaux résultats en 2018-2021</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Principaux produits en 2018-2019</i>
1. Améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir une gestion durable des terres et contribuer à la neutralité en matière de dégradation des terres	<p>1.1 Réduire la superficie des zones touchées par la désertification et la dégradation des terres</p> <p>1.2 Obtenir des informations actualisées sur l'état de désertification et de dégradation des terres</p> <p>1.3 Les pays parties touchés utilisent des informations à fondement scientifique utiles à l'élaboration de politiques qui découlent de la Convention pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir une gestion durable des terres et contribuer à la neutralité en matière de dégradation des terres</p>	<p>1.1 Les pays parties touchés mettent en place des activités destinées à réaliser les objectifs qu'ils ont définis pour lutter contre la dégradation des terres et remettre celles-ci en état</p> <p>1.2 Les pays parties touchés rendent compte de l'état de dégradation des terres et des activités déployées à cet égard</p> <p>1.3 La coopération scientifique qui s'instaure en vertu de la Convention fournit des informations à fondement scientifique utiles à l'élaboration de politiques destinées à lutter contre la désertification et la dégradation des terres, à promouvoir une gestion durable des terres et à contribuer à la neutralité en matière de dégradation des terres</p>	<p>- Conseils techniques, partenariats et accès à des activités de renforcement des capacités pour aider les pays à mettre en œuvre des actions devant leur permettre de réaliser leurs objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et de lutter contre la désertification et la dégradation des terres</p> <p>- Un système d'information opérationnel pour les indicateurs de progrès et d'autres exigences en matière de communication d'informations que pourrait entraîner le nouveau cadre stratégique (2018-2030)</p> <p>- Appui à l'interface science-politique dans l'optique de mieux guider la réalisation de l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres</p>
2. Améliorer les conditions de vie des populations touchées	<p>2.1 Les pays parties touchés tirent profit des activités fondées sur la gestion des terres pour créer des conditions de vie plus stables et plus sûres</p> <p>2.2 Les questions de genre sont de plus en plus prises en considération dans les plans de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse</p>	<p>2.1 Le potentiel des activités fondées sur la gestion des terres pour créer des conditions de vie plus sûres et plus stables est reconnu</p> <p>2.2 Les pays parties touchés tirent profit des orientations et des conseils techniques que fournit la Convention pour intégrer les questions de genre dans la mise en œuvre et la conception de projets transformateurs sur la neutralité en matière de dégradation des terres au titre de la Convention</p>	<p>- Appui à l'initiative 3S (soutenabilité, stabilité et sécurité en Afrique)</p> <p>- Partenariats et orientations générales sur la gestion durable des terres comme moyen d'accroître les possibilités économiques et de créer de la stabilité</p> <p>- Conseils techniques, orientations générales et partenariats sur l'intégration des questions de genre dans la mise en œuvre et la conception de projets transformateurs sur la neutralité en matière de dégradation des terres au titre de la Convention</p>

<i>Objectifs stratégiques de la Convention</i>	<i>Principaux résultats en 2018-2021</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Principaux produits en 2018-2019</i>
3. Atténuer et gérer les effets de la sécheresse et renforcer la résilience des écosystèmes et la préparation des populations touchées, et améliorer les capacités d'intervention et de relèvement	<p>3.1 Les effets de la sécheresse sont mieux atténués et gérés, grâce à l'appui et aux informations que fournit la Convention</p> <p>3.2 Des dispositifs d'alerte rapide en cas de sécheresse et/ou de tempête de sable et de poussière sont de plus en plus utilisés, grâce à l'appui et aux informations que fournit la Convention</p>	<p>3.1 Les pays parties touchés utilisent les orientations et les conseils techniques que fournit la Convention en ce qui concerne les sécheresses et les tempêtes de sable et de poussière</p> <p>3.2 Des partenariats et des collaborations voient le jour en ce qui concerne les dispositifs d'alerte rapide en cas de sécheresse et/ou de tempête de sable et de poussière</p>	<p>- Appui à l'interface science-politique dans l'optique de préparer le travail d'orientation concernant les interventions fondées sur la gestion des terres aux fins de la gestion des sécheresses et de l'atténuation de leurs effets</p> <p>- Conseils techniques, orientations générales et partenariats sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des dispositifs d'alerte rapide en cas de sécheresse et de tempête de sable et de poussière ;</li> <li>• La réduction des risques de sécheresse ;</li> <li>• La réduction des facteurs contribuant aux tempêtes de sable et de poussière</li> </ul>
4. Dégager des avantages environnementaux généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention	4.1 Le processus de la Convention favorise des synergies avec les autres conventions de Rio et les processus de coopération connexes sur les changements climatiques et la diversité biologique et, en tire avantage	<p>4.1 Le <b>Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat</b> et la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques tiennent compte des contributions découlant du processus de la Convention</p> <p>4.2 La mise au point d'indicateurs communs avec les autres conventions de Rio progresse</p>	<p>- Appui à l'interface science-politique pour porter à la connaissance des processus scientifiques relevant d'autres conventions les priorités de la Convention et les préoccupations qu'elle exprime</p> <p>- Coopération avec les autres conventions de Rio sur les indicateurs communs et certaines questions thématiques</p> <p>- Conseils techniques et partenariats sur l'intégration des activités fondées sur la gestion des terres, en particulier celles concernant les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, dans les plans nationaux concernant les changements climatiques et la diversité biologique</p> <p>- Stratégie de communication à l'échelle du système des Nations Unies en vue des célébrations marquant la fin de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification en 2020</p>

<i>Objectifs stratégiques de la Convention</i>	<i>Principaux résultats en 2018-2021</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Principaux produits en 2018-2019</i>
5. Mobiliser des ressources financières et non financières importantes et additionnelles en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats mondiaux et nationaux efficaces	5.1 Améliorer l'accès aux ressources destinées à la mise en œuvre	5.1 Champ des sources de financement destinées à la lutte contre la dégradation des terres  5.2 Les pays parties touchés ont amélioré leurs capacités à traduire leurs idées de projet pour l'application de la Convention en projets de haute qualité	- Partenariats stratégiques et collaboration avec des institutions financières internationales  - Appui à l'élaboration de projets de lutte contre la désertification et la dégradation des terres et de projets destinés à atteindre les objectifs fixés volontairement en matière de neutralité de dégradation des terres